

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2015

Date de convocation : 3 mars 2015

Jeudi 12 mars 2015 à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire

Étaient présents : CAILLAULT Jacques, DURAND Lucien, LAVIGNE Jean Jacques, DURAND Marie Thérèse, NARBOUX Raymonde, GOUELLO Muriel, CHEGALLON Marlène, BURLANDY Amélie.

Excusés/Pouvoirs : MESTRIES JL à DURAND L.

Absent(s) : FOURNIER Jean, DE BURE Xavier

Secrétaire de séance : CHEGALLON M.

Le rajout à l'ordre du jour de deux points est approuvé à l'unanimité.

**1- Vote du compte de gestion 2014 – Commune et Assainissement**

Monsieur le maire présente le compte de gestion établi par Madame la Trésorière de Lapalisse à la clôture de l'exercice. Monsieur le maire certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, avec 9 voix POUR, les comptes de gestion 2014 pour la commune et l'assainissement après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**2- Vote du compte administratif 2014 – Commune et Assainissement**

Monsieur le maire se retire, M. DURAND, doyen de l'assemblée donne lecture du compte administratif et propose le vote. Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 8 voix POUR, les comptes arrêtés comme suit :

	<b>COMMUNE</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>
Dépenses investissement	105 668.64 €	1 810.84 €
Recettes investissement	69 483.65 €	6 039.98 €
Dépenses fonctionnement	191 646.37 €	3 491.60 €
Recettes fonctionnement	231 778.32 €	28 488.22 €
<b>Résultat de clôture</b>		
<b>Inv.</b>	<b>- 36 184.99 €</b>	<b>4 229.14 €</b>
<b>Fonct.</b>	<b>40 131.95 €</b>	<b>24 996.62 €</b>
<b>Global</b>	<b>3 946.96 €</b>	<b>29 225.76 €</b>

**3- Affectation des résultats – Commune et Assainissement**

**COMMUNE**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	25 738.93 €
- Un excédent reporté de	14 393.02 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	40 131.95 €
- Un déficit d'investissement de	36 184.99 €
- Un excédent des restes à réaliser de	39 352.00 €
Soit un excédent de financement de	3 167.01 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/213 : EXCEDENT 40 131.95 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	40 131.95 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	36 184.99 €

### **ASSAINISSEMENT**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	1 314.99 €
- Un excédent reporté de	23 681.63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	24 996.62 €
- Un excédent d'investissement de	4 229.14 €
- Un état des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un excédent de financement de	4 229.14 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/213 : EXCEDENT	24 996.62 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	24 996.62 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	4 229.14 €

Le conseil municipal, accepte avec 9 voix POUR, les affectations ci-dessus.

### **4- RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'une ligne de trésorerie en avril 2014. Celle-ci arrivant à échéance au 20<sup>r</sup> avril 2014, il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie pour une nouvelle période de UN AN à hauteur de 20 000 €. Celle-ci permet surtout en ce début d'année de renforcer la trésorerie disponible de la commune afin de subvenir aux principaux règlements. Après délibéré, le conseil municipal avec 9 voix POUR, accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie.

### **5- APPROBATION DES STATUTS DE L'ATDA – Compétence Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi, l'ATDA propose à ses membres :

- Au titre des missions de base :
  - Une assistance informatique,
  - Une assistance en matière de développement local,
  - Une assistance à maîtrise d'ouvrage,
  - Une assistance financière.
- Au titre du service optionnel :
  - Une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments) ;
  - Une assistance au suivi des ouvrages d'art,
  - Une assistance à la gestion de la voirie,
  - Un appui à la rédaction des actes du domaine public.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service urbanisme.

Ce service optionnel comprend :

- Une animation du réseau des services instructeurs : formation, réunion d'information, veille juridique et jurisprudentielle, assistance juridique, assistance pour l'instruction de dossiers complexes.
- Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents. Les collectivités bénéficient dans le cadre de ce service, des prestations énoncées ci-après :
  - Formations et journées d'actualité,
  - Veille juridique et jurisprudentielle,
  - Instruction des autorisations d'urbanisme,
  - Contrôle de l'achèvement et de la réalisation des travaux,

- Constatation des infractions pénales et police de l'urbanisme : préparation des projets d'arrêté interruptif de travaux,
- Assistance en matière de recours gracieux,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux.
- Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :
  - Conduite d'étude pour l'élaboration, la modification et la révision d'un document d'urbanisme,
  - Préparation des dossiers de modifications simplifiées et de révisions simplifiées des documents d'urbanisme,
  - Assistance en matière de recours gracieux,
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux,
  - Assistance pour les questions connexes au document d'urbanisme.
- Une assistance pour les outils d'aménagement sous forme notamment de conduite d'étude.
- Une assistance pour la mise en œuvre des outils d'action foncière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote avec 9 voix POUR et approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2014.

#### **6- ACHATS DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer un achat de panneaux de circulation et de sécurité. Le devis de l'entreprise LACROIX est accepté à l'unanimité pour un montant total de 1 453.25 € HT et le conseil municipal autorise Monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police.

#### **7- CONTRAT DE REMPLACEMENT – CONGÉ MALADIE**

Monsieur le maire informe qu'il convient de conclure un contrat d'embauche pour le remplacement de l'agent en charge du restaurant scolaire. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de remplacement pour une durée initiale de 3 jours pour une durée totale de 2h par jour.

#### **8- CREATION POSTE AGENT D'ENTRETIEN ET CONVENTION CONTRAT AIDÉ**

Il convient également de conclure un contrat de 6 mois pour une durée hebdomadaire de 24 h pour l'entretien courant des bâtiments pendant la saison estivale. Ce contrat sera conclu sous forme d'un contrat aidé type C.A.E. dont la prise d'effet sera le 1<sup>er</sup> avril 2015. Avec 9 voix POUR, le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat type CAE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 jusqu'au 30 septembre 2015 pour une durée hebdomadaire de 24 h dont 20 h prises en charge à 80 % par l'Etat et à signer tous documents relatifs à cette embauche.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- point sur les problèmes de comportement de certains enfants à la cantine scolaire. Un rendez-vous avec les parents des enfants concernés sera fixé rapidement.
- les chéneaux du préau de l'école seront réparés – un bac à fleurs sera installé
- travaux de canalisation d'eau de ruissellement sur chemin communal – accord de l'assemblée
- lecture du courrier d'un usager demandant l'entretien d'un chemin communal afin de parvenir à sa propriété dans des conditions décentes.

M. CAILLAULT quitte la séance.

Une discussion est lancée sur les explications d'utilisation de ce chemin communal et des travaux d'entretien à entreprendre.

M. DURAND, 1<sup>er</sup> adjoint, clos la séance à 23 h 30.